



Direction  
 Départementale  
 de l'Équipement

Aveyron  
 Service  
 Aménagement du Territoire  
 et Prévention des Risques

Bureau  
 Prévention des Risques  
 et Environnement

# PPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune d'Aguessac

### 3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°

Prescrit par  
 Arrêté préfectoral  
 n° 2004-75-9  
 du 15 mars 2004

Approuvé par  
 Arrêté préfectoral  
 n° 2007-205-5  
 du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
 2007

### Légende :

#### Zone d'interdiction (zone rouge)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
 La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
 Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

